

Appel à Projets Contrat de Ville de Migennes

2023



Introduction

La politique de la ville correspond à une intervention publique renforcée dans les quartiers urbains en difficulté de France. Elle a pour but de financer des actions ayant pour objectif :

- de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires,
- de favoriser la cohésion sociale et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Issue de la loi n°2014-173 du 21 Février 2014 pour la ville et la cohésion sociale et urbaine, la géographie prioritaire a défini le quartier « Pompidou Ravel » (cf périmètre bleu ci-dessous) comme Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV), en considérant le faible revenu de ses habitants.



Carte du QPV Pompidou-Ravel de Migennes extraite du site : <https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/QP089004>

Le Contrat de Ville 2015-2020 a dressé le diagnostic de ce quartier, et a permis de mettre en évidence ses problématiques et les leviers sur lesquels intervenir. Ce document contractuel formalise ainsi, pour 6 ans, les engagements de la Ville de Migennes, de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise (CCAM), de l'État et des partenaires institutionnels tels que le Conseil Départemental de l'Yonne et le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

La durée du contrat de ville a été prolongée de 2020 à 2023 par la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 et par la rédaction d'un protocole d'engagement renforcé et réciproque.

Vous pouvez demander à recevoir ces documents par email en écrivant à politiquedelaville@ville-migennes.fr.

Chaque année, un appel à projets est lancé par l'État et par la Ville à destination des bailleurs sociaux, associations, établissements publics et autres organismes à but non-lucratif, **situés géographiquement ou non dans le Quartier Politique de la Ville (QPV), mais dont les actions sont au service de ses habitants.** De nombreux domaines d'intervention peuvent être abordés dans vos actions et vous permettre de trouver un financement.

Cette année, 7 orientations principales ont été retenues comme étant prioritaires sur le QPV :

- la mobilisation vers l'emploi ;
- l'accompagnement à la scolarisation des enfants et des familles les plus fragiles ;
- la prise en charge des jeunes en décrochage ;
- le pilotage de nouvelles démarches locales de santé ;
- l'accompagnement des publics fragiles ;
- le développement local du quartier et le développement du lien social ;
- l'égalité d'accès à l'offre culturelle, sportive et de loisirs.

Si le Quartier Pompidou-Ravel reste prioritaire pour le financement des actions, le Quartier des Cités de l'Armançon, qui connaît également des difficultés, pourra recevoir certains crédits spécifiques du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté à condition qu'il s'agisse :

- d'actions de protection de l'environnement
- d'actions d'animation et d'appropriation de l'espace public (visant à améliorer l'image du quartier ou favorisant les modes alternatifs à la voiture individuelle)
- d'actions favorisant l'accès à l'orientation, à l'information, à la formation et à l'emploi.

Le Service politique de la Ville peut vous aider à formaliser votre projet à condition que celui-ci vienne répondre aux problématiques du quartier et mobiliser les différentes ressources du territoire.

Pour vous accompagner :

-Baptiste FONDELOT, adulte-relais (médiateur social). Poste basé au CCAS. Téléphone : Mail : adulte.relais@ville-migennes.fr

-Aurélien HAERINCK, service Politique de la Ville, politiquedelaville@ville-migennes.fr.

Que vous soyez ou non installés sur Migennes ou son quartier prioritaire, vos initiatives sont les bienvenues et vivement encouragées. Seront attendues des actions nouvelles, diversifiées et ayant un impact durable sur les habitants de ce quartier.

Devenez acteur du changement pour le territoire, agissez en imaginant de nouvelles initiatives sur ce quartier et contribuez à l'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants !

Pour le Préfet,
La Sous-préfète,
Secrétaire générale de la Préfecture,
Pauline GIRARDOT



François BOUCHER
Maire de Migennes
Président de la Communauté de Communes de
l'Agglomération Migennoise.

Orientations prioritaires

1- Mobilisation vers l'emploi

- Faciliter l'insertion socioprofessionnelle des publics éloignés de l'emploi, en travaillant sur différents freins :
 - ateliers d'apprentissage de la langue française (oral, écrit, perfectionnement) ;
 - formations qualifiantes et/ou diplômantes dans les secteurs d'activité en tension et les métiers qui recrutent ;
 - remise à niveau sur des compétences de base : communication écrite et orale, calcul, logique, ordinateur et logiciels de bureautique, internet, règles de vie en entreprise...
 - offre de mobilité diversifiée : transports en commun, aide à passer le code de la route et le permis de conduire, prêts de véhicules (voiture, mobylette)
 - modes de garde d'enfant.
- Développer une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises du territoire et les compétences disponibles en créant des événements type « Forum Emploi », « Job Dating » ;
- Combiner des actions collectives et des suivis personnalisés sur l'estime de soi à travers la valorisation des atouts personnels, des aptitudes et compétences professionnelles ;
- Renforcer les actions de coaching sur :
 - les comportements en entreprise : savoir-être/savoir-vivre, langage vestimentaire et verbal, relations sociales...
 - la conduite de sa recherche d'emploi (où chercher, comment ?), préparer son CV et son entretien professionnel...
- Accompagner et développer les projets d'économie sociale et solidaire, d'économie circulaire, la création de tiers-lieux, FabLab, ressourceries/recycleries, CitésLab, Fabrique à entreprendre;



2- Accompagnement à la scolarisation des enfants et des familles les plus fragiles

- Proposer un accompagnement personnalisé et individualisé aux enfants connaissant des difficultés, aussi bien au niveau du soutien scolaire que de l'accès aux activités extrascolaires ;
- Développer l'accompagnement scolaire collectif, notamment pour l'aide aux devoirs ;
- Renforcer les liens entre les établissements scolaires, les élèves et leurs parents afin d'encourager l'implication de ces derniers dans l'éducation et dans leur fonction parentale ;
Favoriser l'apprentissage, la maîtrise ou le perfectionnement de la langue française orale et écrite :
 - pour favoriser l'intégration des enfants et familles primo-arrivants, non-francophones.
 - pour donner aux jeunes l'envie de lire à travers des initiatives ludiques ;
- Proposer des actions d'accès et d'éducation au numérique notamment au vu de la crise sanitaire actuelle pour favoriser des formes d'éducation alternative (ex: classe en ligne).
- Former les enfants à Internet et ses dangers, les initier à la zététique (sensibilisation à l'esprit critique) pour vérifier la fiabilité des informations ;
- Développer la sensibilisation et la prévention sur les différentes violences faites à l'école : cyber-harcèlement, violences physiques ou morales...



3- Prise en charge de jeunes en décrochage

- Proposer un parcours d'accompagnement mêlant des actions multi-partenariales qui touchent à la fois la prévention sur le décrochage et la marginalisation, la santé ; l'accompagnement vers la formation et l'insertion socioprofessionnelle ; et la lutte contre les dérives radicales ;
- Accompagner les jeunes dans la construction et la concrétisation de leur projet professionnel en leur offrant des solutions d'orientation pour une meilleure entrée dans la vie active :
 - classe-relais, école de la 2^e chance, formation continue, alternance/apprentissage... ;
 - développement du parrainage et mise en situation via le tutorat jeune/entreprise ;
 - transmission du savoir-faire manuel et chantiers d'insertion et chantiers éducatifs...
- Permettre l'implication et la remobilisation des jeunes en les rendant acteurs de leur projet et en leur proposant des actions multidimensionnelles afin de sortir du quotidien et de s'ouvrir sur le monde (savoirs, cultures, disciplines de sport et loisirs, etc.) ;

- Sensibiliser les jeunes aux enjeux de citoyenneté, développer des actions collectives favorisant leur « resocialisation » et promouvoir les règles du « vivre-ensemble »
- Renforcer l'accompagnement psychologique des jeunes en difficultés et de leur famille : espaces d'écoute et de soutien, groupes de parole, etc.

4- Pilotage de nouvelles démarches locales de santé

- Développer le réseau des professionnels de santé en menant des actions communes et en permettant de mobiliser aussi les partenaires sociaux et sanitaires ;
- Identifier les publics en situation de précarité ou de vulnérabilité pour les sensibiliser à l'offre de soins et à son accès :
 - actions de prévention et d'éducation thérapeutique notamment sur les thématiques de maladies chroniques : diabète, maladies cardio-vasculaires ;
 - actions de sensibilisation sur les dangers de la drogue et des médicaments ;
 - bilan santé, et information sur les parcours de soin adapté, etc. ;
- Développer l'offre d'évènements autour d'une meilleure hygiène de vie, que ce soit au niveau alimentaire ou de la pratique d'une activité physique régulière ;
- Favoriser le bien-être physique et moral, la santé mentale ;
- Porter des actions d'éducation sexuelle en direction des publics jeunes ou encore d'accès à la contraception et l'information afin de prévenir des risques de grossesses précoces.



5- Accompagnement des publics fragiles

- Informer les publics précarisés et fragilisés, et les orienter sur l'offre de services publics (CCAS).
Savoir faire évoluer ces services pour veiller à une bonne adéquation entre les besoins des habitants et les structures existantes d'accompagnement et d'accès aux droits ;
- Permettre aux habitants d'acquérir plus d'aisance dans les démarches sociales et administratives de la vie quotidienne (logement, impôts) : ateliers collectifs, échanges...
- Lutter contre « l'illectronisme » (illettrisme numérique) et promouvoir l'éducation au numérique à travers des ateliers de formation organisés par groupes de niveau. Par exemple :
 - première découverte de l'ordinateur, ses fonctionnalités et son utilisation basique ;
 - internet dans la vie de tous les jours : démarches administratives en ligne, envoyer un courriel, ouvrir une pièce-jointe, télécharger une application, naviguer entre les pages d'un site web, savoir mener des recherches ;
 - protéger son ordinateur et accéder à des sites sécurisés, savoir repérer une arnaque ;
 - favoriser l'accès à l'équipement : prêts de matériels pendant les formations...



- Développer des activités permettant de rompre la solitude et l'isolement, notamment celles des familles monoparentales et des personnes âgées, à travers des temps d'échanges et de solidarités intergénérationnelles au sein du quartier ;
- Lutter contre les inégalités de tous ordres, les discriminations, les stéréotypes et les replis identitaires.

6- Développement local / lien social sur le quartier

- Améliorer le cadre de vie du quartier à travers des actions permettant le développement de projets collectifs et si possible participatifs pour rendre les habitants acteurs de la vie locale :
 - Gestion Urbaine de Proximité (GUP) : faire remonter les besoins pour améliorer l'entretien du quartier (espaces publics, espaces communs et logements), actions sur les incivilités et la tranquillité publique, etc.
 - projets intégrant la Nature en ville (ruches, plantations, jardins partagés, etc.)
 - valorisation de la mémoire et de l'image du quartier pour créer la fierté de ses habitants : convivialité des espaces communs, actions d'animation et d'appropriation de l'espace public, arts populaires et contemporains, mobiliers urbains, etc.
 - soutenir et impliquer le Conseil Citoyen
- Soutenir les manifestations favorisant le dynamisme dans le quartier, le lien social entre habitants, la fraternité et les rencontres intergénérationnelles ;
- Mettre en place un évènement estival de type « Migennes Plage »
- Encourager une vie associative active, solidaire, connue et reconnue (projets commun, outils inter-associatifs), mener des actions encourageant la citoyenneté et les formes participatives.
- Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants sur le quartier et notamment les migrants, en menant des actions favorisant l'interconnaissance entre les habitants et le changement des représentations : collectifs d'accueil, ateliers interculturels (découverte cuisines du monde...);
- Mener des actions de protection de l'environnement, sur la gestion des déchets et les économies d'énergie en faisant changer les comportements, et plus largement en sensibilisant sur le développement durable : *Repair Café*, ateliers *Do It Yourself (DIY)*...

7- Accès à l'offre culturelle, sportive et de loisirs

- Garantir aux habitants l'égalité réelle d'accès à l'offre culturelle, sportive et de loisirs :
 - communiquer sur l'offre existante sur le territoire en informant sur les associations sportives et de loisirs, la MJC, les équipements de sport et de culture (cabaret l'Escale), organiser des journées portes ouvertes ou des stages gratuits d'initiation...
 - développer une nouvelle offre : organisation d'évènements inédits, sorties et initiatives favorisant l'ouverture culturelle, la découverte de nouvelles activités ;
 - proposer des dispositifs adaptés au public prioritaire : tarifs tenant compte des ressources (quotient familial), coupons sport, chèques/tickets loisirs, cartes avantages;
- Porter des actions collectives à la fois par les associations sportives/culturelles et les acteurs de la jeunesse (écoles, collèges, service animation jeunesse, etc.) :

- faire entrer les associations dans les collèges et développer un “pass découverte” pour faire entrer les jeunes dans les clubs ;
- journées de rencontres interclubs type Olympiades et fêtes des associations ;
- Sensibiliser et mettre en œuvre des projets de sport sur la collectivité (découverte ou pratique régulière), accessibles aux jeunes, mais également aux adultes, notamment au public féminin ;
- Sensibiliser les publics à la culture musicale, théâtrale et artistique, en favoriser leur accès.

POUR REpondre A CET APPEL A PROJETS :



- ❖ Vous êtes une association, un organisme, une collectivité ou un établissement public ?
- ❖ Vous avez un projet qui s’inscrit dans les orientations du contrat de Ville de Migennes ?



Etape 1 : Construction de votre projet

Afin de construire votre projet, voici quelques questions auxquelles vous devez répondre :
L'action répond-t'elle à un besoin repéré sur le quartier ou auprès de ses habitants ?

Quels sont les objectifs et le contenu du projet ?
Pour quel(s) public(s) et comment les mobiliser/faire participer ?
Quel déroulement pour votre action dans ses grandes phases ?
Avec quel(s) partenaire(s) ? Quelle complémentarité avec les actions et structures déjà existantes ?
Quelles seront les dépenses (devis recommandés) et avec quelles recettes (la subvention octroyée ne doit pas couvrir plus de 80% du montant total du projet) ?

Si vous déposez un dossier de subvention au Contrat de Ville de Migennes pour la 1ère fois, nous vous conseillons vivement de vous rapprocher du service POLITIQUE DE LA VILLE pour vous accompagner.

Prise de rendez-vous auprès d'Aurélié HAERINCK : politiquedelaville@ville-migennes.fr ou au 03.86.80.51.56. Merci de vous y prendre en avance (novembre de préférence) pour être en mesure d'anticiper les préconisations qui vous seront faites.

Etape 2 : Constitution de votre demande de subvention sur le Portail internet « DAUPHIN »

Les demandes de subvention seront à déposer sur la plateforme en ligne « DAUPHIN » : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Cela aura pour avantage de ne vous faire remplir qu'une seule fois votre demande de subvention qui sera traitée et envoyée par la suite aux différents financeurs.

Une formation pour l'utilisation du site « Dauphin » peut être organisée à la demande des porteurs de projet qui en formulent le souhait au service politique de la ville avant le 15 novembre 2022.

Avant de remplir votre demande en ligne, nous vous conseillons toutefois de rédiger sur un formulaire cerfa n°12156*05 les différents éléments concernant votre projet. Vous pourrez ensuite effectuer des copier/coller de ce cerfa sur le portail DAUPHIN et ne perdre aucune donnée.

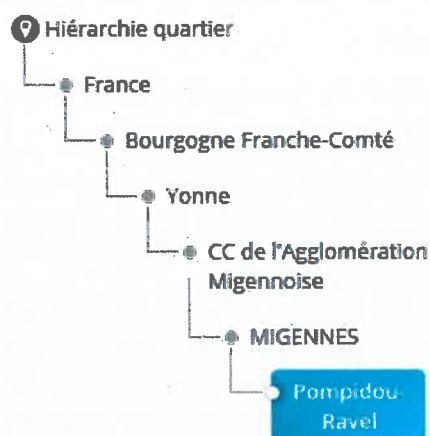
Pour vous aider à créer votre compte en ligne et déposer votre dossier à chaque étape, voici le lien du guide de saisie : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-05/le_nouveau_guide_de_saisie_janvier_2020.pdf

Attention les dossiers sont à retourner **avant le vendredi 16 décembre 2022 à 19h.**







Aide sur les éléments à renseigner pendant le dépôt de la demande de subvention en ligne :

- il s'agit d'une subvention au titre de la "politique de la ville"
- Fréquence: 1ere demande si c'est une action nouvelle sinon mettre renouvellement.
- Nature: projet/action
- Contrat de ville à sélectionner: **89 - CA de l'Agglomération Migennaise**
- Localisation du dossier par la hiérarchie du quartier : **Pompidou-Ravel (Migennes)**

- Localisation(s) du dossier



-Dans le Budget prévisionnel du projet, dans la colonne de droite « Recettes », sous la ligne « 74-SUBVENTIONS D'EXPLOITATION », sous le financeur "Etat", cliquer sur "+" et mettre "89 - Etat Politique de la ville" (moteur de recherche automatique). **A cet endroit vous y indiquerez le montant de la subvention totale que vous demandez au titre du Contrat de Ville de Migennes 2023.**

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 € HT
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	0,00 € 
Conseil-s Régional(aux)	0,00 € 
Conseil-s Départemental (aux)	0,00 € 
Communautés de communes ou d'agglomérations	0,00 € 
Commune(s)	0,00 € 
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	0,00 € 

Après de l'Etat, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

- 1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 - dans le menu déroulant sélectionnez « [n° de département] - ETAT-POLITIQUE-VILLE »
- 3 - Inscrivez le montant demandé

Votre demande sera acheminée vers le service de l'Etat déconcentré en charge de la politique de la ville.

Inutile de préciser le montant demandés aux autres financeurs, le dossier de subvention leur sera envoyé directement et un comité de pilotage décidera du montant qui vous sera attribué.

Etape 3 : Examen de votre dossier

Tous les partenaires et signataires du Contrat de Ville de Migennes se réunissent autour de plusieurs instances **en février 2023**.

Ces instances évaluent la pertinence du projet proposé et proposent des financements.

Vous recevrez une notification par mail courant mars 2022 pour vous informer si votre action est retenue ou non avec la répartition des subventions pour chacun des financeurs.

Etape 4 : Mise en œuvre de votre projet –

En respectant les engagements pris dans votre dossier (moyens humains et matériels, contenu de l'action, etc.).

Etape 5 : Bilan et évaluation de votre action –

A la fin de votre action, il vous sera demandé de remplir un compte-rendu financier CERFA 15059*01. Pour ceux bénéficiant d'un financement de l'État, ce bilan d'action sera à renseigner sur la plateforme DAUPHIN .

Besoin de renseignements ou d'assistance ?

Aurélié HAERINCK, Service Politique de la Ville : 03.86.80.51.56